

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 08 JUILLET 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-04-21 - FINANCES (7.3.3) – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A TOUL HABITAT REHABILITATION 91 LOGEMENTS à TOUL**

**DATE DE CONVOCATION : 01 JUILLET 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 JUILLET 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	<b>FRAULOB Odile</b> (ayant la suppléance de FONTAINE André), <b>CLAUDON Jean-Louis</b> , <b>FONTANA André</b> , <b>AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre</b> , <b>PIERSON Marianne</b> , <b>LELIEVRE Jean Luc</b> , <b>POIRSON Elisabeth</b> , <b>STAROSSE Jean Luc</b> , <b>PAYEUR Emmanuel</b> , <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice</b> , <b>GUYOT Laurent</b> , <b>PLANCHAIS Viviane</b> , <b>SILLAIER Roger</b> , <b>GUILLAUME Isabelle</b> , <b>KNAPEK Patrice</b> , <b>RADER Audrey-Helen</b> , <b>MAURY Christophe</b> , <b>DOMINIAK Bernard</b> , <b>WINIARSKI Patricia</b> , <b>MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD Isabel), <b>TOUSSAINT André</b> , <b>SITTLER David</b> , <b>VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>LALANCE Corinne</b> (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), <b>CARON Jean-François</b> (ayant la procuration de MARIN Karine), <b>TAILLY Jérôme</b> (départ après la délibération 2021.04.26 ; ayant la procuration de COLLET Thierry), <b>SAUVAGE Catherine</b> , <b>CHENOT Bernard</b> , <b>JOUBERT Roger</b> , <b>BELLINASSO Alain</b> , <b>MARTIN Vincent</b> , <b>PIERSON Chantal</b> , <b>DEPAILLAT Bernard</b> , <b>HENNEBERT Philippe</b> , <b>MOUROLIN Patrick</b> (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), <b>COLIN Xavier</b> , <b>NIGON Elisabeth</b> (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), <b>HARMAND Aïde</b> , <b>DICANDIA Chantal</b> , <b>RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), <b>LE PLOUFF Lydie</b> (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>CHANTREL Nancy</b> , <b>BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), <b>BONJEAN Myriam</b> , <b>MOREAU Jean-Louis</b> , <b>MASSELOT Catherine</b> , <b>SIMONIN Hervé</b> , <b>FELTEN Daniel</b> , <b>COUTEAU Jean-Pierre</b> .
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	<b>FONTAINE André</b> , <b>COLLET Thierry</b> , <b>PICARD Denis</b> , <b>SEGALT Jean-François</b> , <b>GASPARD Isabel</b> , <b>ROSSO Michel</b> , <b>ARNOULD Raphaël</b> , <b>MARIN Karine</b> , <b>MANSION François</b> , <b>MATTE Jean-François</b> , <b>ERZEN Gérald</b> , <b>ADRAYNI Mustapha</b> , <b>ASSFELD LAMAZE Christine</b> , <b>LALEVEE Lucette</b> , <b>BRETENOUX Patrick</b> , <b>ERDEM Olivier</b> , <b>GUEGUEN Marie</b> , <b>MANGEOT Etienne</b> ,
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	Du début à la 2021-04-26 : 10 avis de procuration. De la 2021-04-27 à la fin : 9 avis de procuration.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	5 avis de suppléance.
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	MARTIN Vincent
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	Du début à la 2021.04.26 : 53 PRESENTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 52 PRESENTS.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	Du début à la 2021.04.26 : 63 VOTANTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 61 VOTANTS.

Dans le cadre de la compétence de politique du logement et du cadre de vie et de l'intérêt communautaire afférent, la Communauté de Communes peut accorder sa garantie pour le financement de logements sociaux.

L'Office public Toul Habitat a sollicité la Communauté pour obtenir sa caution à 100% sur un prêt d'un montant de 1 895 000 €, constitué de deux lignes de 312 000 € et 1 583 000 €, destiné à financer la construction de 91 logements situés 1 à 8 rue Monseigneur Maillet/avenue Victor Hugo à Toul (54).

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

OFFRE CDC		
<b>Caractéristiques de la Ligne de Prêt</b>	PAM	PAM
<b>Enveloppe</b>	Taux fixe – Complémentaire à l'Eco-Prêt	Eco-Prêt
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5429057	5429051
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	312 000 €	1 583 000 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €
<b>Pénalité de débit</b>	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	-
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de Période</b>	0,76 %	0,05 %
<b>TEG de la ligne du Prêt</b>	0,76 %	0,05 %
Phase d'amortissement		
<b>Durée</b>	20 ans	20 ans
<b>Index1</b>	Taux fixe	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	-	-0,45 %
<b>Taux d'intérêt 2</b>	0,76 %	0,05 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance et intérêts prioritaires (intérêts différés)	Echéance et intérêts prioritaires (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe OAT	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	Sans objet	DL
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %	0 %
<b>Taux plancher de progressivité des échéances</b>	-	0 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30/360	30/360

Vu l'article L5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2298 à 2304 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°12416 en annexe signé entre : Foncière L'Office public habitat Toul Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

**ARTICLE 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres Toulaises accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 895 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°124126 constitué de 2 Lignes du Prêt.

**Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

**ARTICLE 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté de Communes Terres Toulaises s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3 :** La Communauté de Communes Terres Toulaises s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**ARTICLE 4 :** Le président de la Communauté est autorisé à intervenir au nom de la Communauté au contrat de prêt passé entre l'établissement bancaire et l'emprunteur et à signer toute pièce utile afférente à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX